

Zeitschrift: Mennonitica Helvetica : Bulletin des Schweizerischen Vereins für Täufergeschichte = bulletin de la Société suisse d'histoire mennonite
Herausgeber: Schweizerischer Verein für Täufergeschichte
Band: 17 (1994)

Artikel: L'Église anabaptiste en pays neuchâtelois
Autor: Ummel, Charly / Ummel, Claire-Lise
Kapitel: 11: La Révolution neuchâteloise : départ des mennonites pour l'Amérique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1055880>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XI. LA RÉVOLUTION NEUCHÂTELOISE

DÉPART DES MENNONITES POUR L'AMÉRIQUE

En 1793, la Principauté de Neuchâtel avait été secouée par un fort courant révolutionnaire¹. Des arbres de la Liberté avaient été plantés un peu partout, surtout dans nos Montagnes si proches de la France. Le gouvernement inquiet avait pris des mesures sévères: bannissant les révolutionnaires les plus convaincus, il avait décapité le mouvement qui s'effondra bientôt. Mais quand le besoin de se gouverner soi-même a germé, il ne disparaît pas si facilement. Les circonstances allaient lui rendre vie².

La guerre du Sonderbund (ligue des sept cantons catholiques suisses formée en 1846 contre le gouvernement fédéral) éclate en 1847. La Diète suisse réclame à chaque canton un effectif militaire pour combattre la ligue d'inspiration jésuite. Le Gouvernement neuchâtelois qui devait, par les accords de 1815, assistance aux cantons, refuse de lever le contingent exigé. Mais il autorise sur son territoire le passage d'armes en faveur de la Ligue catholique.

Ces décisions indignent la population qui recommence à former de petits groupes révolutionnaires.

Le gouverneur, de son côté, nomme des comités de défense royalistes qui s'installent dans les communes et mettent bientôt la haute main sur toute l'administration en place. Ces procédés excitent sérieusement les bourgeois des Montagnes qui, sans attendre l'assemblée du 1^{er} mars 1848 convoquée par tous les révolutionnaires du canton, commencent à circuler avec des drapeaux et des cocardes fédérales. La chute de Louis-Philippe en France, le 24 février 1848, augmente encore leur ardeur.

Le 28 février, les ateliers restent fermés. Les divers corps de métiers appuient les républicains. Pour empêcher de trop grands troubles, les comités de défense, sur ordre gouvernemental, acceptent de discuter avec les révolutionnaires. C'est

¹ Thévenaz, *Histoire du pays de Neuchâtel*, p. 67.

² Thévenaz, *Histoire du pays de Neuchâtel*, pp. 87 et suivantes.

déjà une petite capitulation. Elle est bientôt totale au Locle où, le 29 février, les patriotes suspendent un drapeau à croix blanche à la chaîne d'un réverbère de La Fleur-de-Lys et montent la garde pour le préserver de toute attaque. Ils obtiennent de plus l'abdication du comité de défense royaliste, qui accepte les dispositions suivantes:

« Habitants du Locle,
Une révolution pacifique vient de s'accomplir dans notre localité. Les pouvoirs civils et militaires viennent d'être remis entre nos mains. Nous en usons de suite pour vous recommander le calme et l'ordre, qu'au besoin nous saurons maintenir. Voici notre programme:
– Oubli du passé
– Respect des personnes et des propriétés
– Ordre fondé sur la liberté. »

Le Comité

A La Chaux-de-Fonds, ce même jour, on essaie de soutirer une signature aux royalistes. Comme ils résistent, quelqu'un annonce du perron de l'Hôtel de Ville: *Le comité de défense ne veut rien entendre... Que tous les républicains se rassemblent... sans armes!* Au mot « arme », chacun prend la sienne. Et ce sont deux à trois cents hommes équipés qui se pressent sur la place.

Les royalistes, prisonniers, signent enfin la renonciation.

Avant l'aube du 1^{er} mars arrive de la vallée d'Erguel (Saint-Imier) Ami Girard à la tête des proscrits de 1793 restés neuchâtelois de cœur. Il va trouver sur l'heure Fritz Courvoisier et le persuade péniblement d'occuper le château. S'étant assuré l'appui des républicains du Bas, Courvoisier se décide et, à 10 heures, une longue colonne d'hommes bouillants d'enthousiasme descend à Neuchâtel. Elle grossit tout au long du trajet. Un triangle ouvre la marche dans un mètre de neige. On arrive finalement à Pierre-à-Bot, transi et affamé malgré les deux chars de victuailles de l'expédition. Les délégués du chef-lieu ne sont pas au rendez-vous. Las d'attendre, les intrépides montagnards continuent seuls l'expédition et assiègent le château, vide depuis un jour déjà. Un garde leur remet les clefs *au nom du Conseil d'Etat et de Sa Majesté*. Neuchâtel est canton suisse sans réserve, dans toute l'acception du terme. Des pièces officielles le confirment la même année.

La Révolution neuchâteloise ne touche que fort peu les milieux mennonites, mais elle leur assure officiellement la liberté de culte³. Ce sensible progrès est terni cependant par les décisions du Grand Conseil lors de l'établissement de la loi militaire neuchâteloise du 16 mars 1852. Voici à ce propos un extrait du *Pays de Neuchâtel* publié à l'occasion du centenaire de la République⁴:

³ Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, 30/4/1848, art. 14.

⁴ *Pays de Neuchâtel, Vie militaire*, par Eddy Bauer, 1948, p. 75.

«Après de longs débats devant le Grand Conseil, il fut décidé, à la majorité des voix, de priver les anabaptistes de la licence que leur avait conférée le règlement du 26 mars 1819 concernant les amendes et indemnités militaires et aux termes duquel ils étaient autorisés à remplacer le service armé par le paiement d'une taxe annuelle. Ce n'est pas quant au reste que leur nombre eût risqué de décimer nos rangs, mais le Conseil d'Etat redoutait que d'autres sectes religieuses, dont les darbystes, expressément mentionnés au cours de la discussion, ne vissent à leur tour réclamer l'application de ce privilège. Ainsi disparut de notre législation républicaine ce qu'on est convenu d'appeler aujourd'hui l'objection de conscience.»

Dès 1852, pour éviter de porter les armes, de nombreux mennonites s'expatrient en Amérique et les assemblées s'affaiblissent. L'assemblée neuchâteloise est aussi touchée. Ces voyages représentaient une véritable expédition. Une lettre écrite par un groupe d'émigrants en relate les péripéties⁵.

Partis de Suisse un 4 mai avec sept chars attelés, ces anabaptistes arrivent à Paris le 22 du même mois, ayant roulé jour et nuit, exposés aux intempéries et aux voleurs. Dans la capitale, ils se joignent à de nombreux autres voyageurs, vendent leurs chevaux et leurs chars puis attendent. Le 4 juin, enfin, ils prennent le bateau de Paris au Havre à raison de Fr. 12.– par personne. Le 17 juin, un navire d'Amérique jette l'ancre dans le grand port français. Aussitôt, les émigrants se mettent en relation avec le capitaine, qui leur promet de partir la semaine suivante si le temps le permet. Le lendemain, la traversée semble annulée par les agents de voyage. Le capitaine, subissant leur influence, a doublé ses exigences. Mais les mennonites, mis en garde contre de tels procédés, ne se laissent pas décourager. Trois pères de famille prennent alors l'affaire en main et, payant séance tenante, obtiennent la signature d'un contrat par le commandant du vaisseau. Pour le prix de Fr. 80.– par passager, plus Fr. 15.– de pension, quarante-six personnes s'embarquent pour l'Amérique.

Beaucoup de mennonites suisses s'établissent dans l'est de la Pennsylvanie, où actuellement encore certains parlent l'allemand, voire l'un des dialectes suisses. La copie d'une lettre retrouvée dans une ferme du Valanvron⁶ nous décrit fort bien la foi de ces émigrants et retrace la vieille histoire mennonite. L'auteur de cette missive, David Baumgartner, né à La Montagne de Nidau, commune de La Heutte, le 15 janvier 1764, part pour l'Amérique à l'âge de 71 ans. Voici de larges extraits de ce qu'il écrit à son fils à l'occasion de son 89^e anniversaire (l'original est en allemand).

⁵ Archives de la Conférence mennonite suisse, Jeanguisboden. Extrait d'une lettre d'un groupe de mennonites de l'Emmental, 1831.

⁶ Parue *in extenso* dans « Der Zionspilger » N° 3/1887.

«Adams County, Indiana, le 15 janvier 1853.

A mon fils David, sa famille et les frères en Jésus-Christ. Je vous souhaite la grâce de Jésus-Christ, l'amour du Père et la communion du Saint-Esprit avec mes fraternelles salutations. Je suis souvent en pensées auprès de vous. Ne pouvant presque plus travailler, je songe beaucoup au passé. Mes souvenirs remontent quatre-vingts ans en arrière et même au-delà. Mes parents et beaucoup de connaissances m'ont raconté combien la vie des mennonites dans le Jura était simple et remplie de reconnaissance envers Dieu. Depuis lors, comme tout a changé! Et souvent je me pose une question: que deviendront nos assemblées dans cent ans? Si l'évolution matérielle continue de cette façon, le danger est grand qu'il y ait beaucoup de formes extérieures, mais peu de vie dans la crainte de Dieu.

Voici quelques détails sur l'installation de nos pères dans le Jura. Après les martyres subis à Berne et dans l'Emmental, beaucoup cherchèrent un asile où ils pourraient pratiquer librement leur foi. Dans le Jura, ils menèrent une vie tranquille mais retirée, heureux d'avoir nourriture et habillement en suffisance.

Cependant, là encore, l'ennemi ne resta pas inactif. Nos pères furent dénigrés et accusés de nuire au pays à tel point que les autorités leur adressèrent un mandat selon lequel ils devaient quitter les lieux, dans un bref délai.

Ma mère qui travaillait dans une famille de la montagne de Moutier nous racontait combien ces gens étaient dans la tristesse et les soucis. Leur seule espérance résidait dans la prière et la foi en Dieu. Ils furent bientôt convaincus qu'Il n'abandonne jamais ceux qui se confient en Lui. Un homme de la contrée s'adressa aux autorités disant: «Ces gens ne nuisent nullement au pays, au contraire, ils lui sont utiles; assidus au travail, ils ont défriché beaucoup de terres que nous estimions impropres à la culture. Au surplus, les autorités bénéficient de la dixième partie des produits qu'ils en retirent. Nous devons estimer leur travail car ils sont en état de payer un fermage bien supérieur à celui des paysans de la région.» Sur la base de ce témoignage, l'autorité annula son mandat. On continua à tolérer les mennonites à condition qu'ils n'achètent pas de terres et n'habitent pas dans les villages, mais qu'ils restent sur les montagnes.

Reconnaissants à Dieu et aux autorités, nos pères s'efforcèrent de vivre paisiblement et honnêtement.

Assez parlé de la vie matérielle, voici encore quelques souvenirs de la vie spirituelle.

A la suite de leur baptême, les jeunes gens n'étaient pas admis d'office comme membres de l'assemblée. Ils pouvaient en faire la demande, après un certain temps d'épreuve. Mais souvent il semblait plus important d'être membre de l'Eglise que de suivre sincèrement le bon chemin. Telle fut ma position et je la croyais normale. Trop libre, la jeunesse devint légère. Je n'étais pas meilleur et souvent le lundi, je me faisais des reproches: tu as mal agi en faisant comme tes semblables et en oubliant ce que dit la Parole de Dieu au sujet du jour du repos (Esaïe 58 et Ezéchiel 20 : 11-13). Heureusement cette situation changea lorsque, à l'âge de 22 ans, le Seigneur m'appela à son service. Alors je saisis la signification du baptême. Je compris qu'il fallait communier avec Dieu, ne plus suivre mon propre chemin et marcher selon le conseil des méchants, mais vivre pour celui qui s'était offert à ma place.

Parce que nous annonçons la repentance et la rémission des péchés par Jésus-Christ, certains nous critiquent et prétendent que nous prêchons une nouvelle doctrine. Loin de là, nous suivons l'exemple des apôtres et de nos pères qui ont sacrifié leurs biens et leur sang pour le témoignage de la vérité que nous possédons en Jésus-Christ.

Je termine ma lettre en soulignant que je ne fais de reproches à personne; mon seul vœu est que la communion entre chrétiens se fortifie et que les tentatives de Satan ne puissent nous nuire. Pardonnons comme Dieu nous a pardonné.

Je vous salue et vous envoie mes bons vœux de santé et de bénédiction divine. Priez pour nous comme nous voulons le faire pour vous. Dans ma faiblesse, je prie pour mes enfants et petits-enfants, demandant au Seigneur que tous soient sauvés. Que Dieu vous bénisse.»

David Baumgartner mourut le 3 octobre 1853. Il avait accompli quarante-neuf années de ministère dans le Jura et dix-huit autres en Amérique.

